

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2015

<b>Membres en exercice :</b> 34	Date de la convocation: 12/05/2015 <i>L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de</i>
<b>Présents : 28</b>	<b>Présents :</b> Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Gilbert
<b>Votants: 29</b>	LEPETITCORPS, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Alain SICILIANO,
<b>Pour: 29</b>	Bernard VIDAL, Philippe VIDAL, Edith ALBERT, Pierre BARDY
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Représentés:</b> Michaël ANDERS par Marc COINTRE, Jean-Pierre BARTHES par Yves FRAISSE, Francine MARTY par Yves ROBIN, Luc SALLES par Marie-Aline EDO
	<b>Présents non votants :</b> Francis BARSSE, Marc COINTRE, Guy ROUCAYROL
	<b>Excusés:</b> Marylène FAIVRE, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Robert SOUQUE
	<b>Absents:</b>

### Objet: Culture : Orchestre de Pays 2015-2016

L'Orchestre du Pays est l'action phare de la politique de cohésion sociale décrite dans la stratégie 2014-2020. Il est composé d'un chœur à 4 voix et d'un orchestre d'harmonie (instruments à vent et percussions). L'effectif en 2014 était de 65 choristes, 53 instrumentistes.

Ses membres sont amateurs et résident pour l'essentiel sur le territoire du Pays. Il comprend 60 % de femmes et 40% d'hommes. Depuis sa création en 2007, l'inscription est gratuite pour les membres. Il représente un véritable projet de développement culturel à l'échelle d'un territoire rural de 100 communes. Il associe choristes, instrumentistes et comédiens amateurs encadrés par une équipe de professionnels.

La pratique artistique est ici le liant de ce projet de cohésion sociale. En effet, l'objectif commun est de faire du chant, de la musique ou du théâtre dans la convivialité et de se produire sur scène. Celui de l'équipe pédagogique est, quant à lui, d'offrir au public un spectacle de qualité.

L'année 2015 sera consacrée à la mobilisation des personnes ressources du territoire afin de construire une nouvelle création entre Juin 2015 et Mai 2016.

Le thème de cette création n'est pas arrêté puisqu'il sera débattu en comité de pilotage culture. L'Orchestre du Pays a toujours pour objectif de « raconter une histoire » qui valorise le patrimoine du territoire (histoire, géographie, traditions locales, architecture, gastronomie, paysages...)

Les premières représentations pourront avoir lieu en Mai-Juin 2016, après une année de mobilisation des acteurs, de construction du projet culturel et de l'apprentissage des partitions en pupitre à raison d'un dimanche par mois.

Le coût prévisionnel du projet 2015 de **l'Orchestre du Pays** » s'élève à **50 000 €**. Les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil départemental de l'Hérault..... 40 000 €
- Autofinancement .....10 000 €.

Ce projet s'étalera sur deux ans, la seconde tranche sera consacrée à la diffusion entre Mai-Juin 2016 et Décembre 2017. Le coût prévisionnel de ce projet devrait être identique à celui de la création, avec un plan de financement équivalent.

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_21-DE


Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer :


sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte,  
de bien vouloir autoriser le Président, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'organisme cofinanceur à savoir le Conseil départemental de l'Hérault.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'organisme cofinanceur à savoir le Conseil départemental de l'Hérault.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 21 mai 2015.

Le Président,  
  
Francis BOUTE



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_21-DE